

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies créés par nous-mêmes ou par des tiers pour vous proposer du contenu personnalisé.

Pour en savoir plus sur la protection de vos données, [cliquez-ici](#).

Accepter

Personnaliser les cookies

Se connecter | S'inscrire

Play Suisse | À propos - Radio Télévision Suisse

INFO

SPORT

CULTURE

PLAY RTS

RADIO

TV

RECHERCHER

PROGRAMME TV

MÉTÉO

PLUS

INFO

EMISSIONS TV ▼

RADIO ▼

PODCASTS ▼

Rechercher

COVID ▼

SUISSE ▼

MONDE

ECO

PLUS ▼

Suisse

Publié mercredi à 19:25

Feu vert du Conseil fédéral pour encadrer la conduite automatisée



Feu vert du Conseil fédéral pour encadrer la conduite automatisée / Le Journal horaire / 17 sec. / mercredi à 19:02

Les véhicules automatisés pourraient être autorisés en Suisse. Le Conseil fédéral a transmis mercredi au Parlement une révision de la loi sur la circulation routière, qui touche un large spectre de domaines.

De tels véhicules peuvent contribuer à améliorer la sécurité routière, à fluidifier le trafic et à réduire les émissions polluantes, note le gouvernement dans un communiqué. Ils offrent également de nouvelles possibilités pour les milieux économiques et les prestataires de services de transport.

C'est pourquoi le Conseil fédéral entend leur ouvrir la voie. Les conditions de leur intégration dans le trafic doivent être définies. Il s'agit notamment de déterminer dans quelle mesure les conducteurs pourront être déchargés de leurs obligations et dans quel cadre les véhicules sans conducteur circulant sur des tronçons prédéfinis pourront être admis.

L'Office fédéral des routes doit aussi obtenir la possibilité d'autoriser et de soutenir financièrement des essais avec des véhicules automatisés.

Encourager les technologies propres

La révision (*lire aussi encadrés*) contient aussi des mesures visant à promouvoir des technologies respectueuses de l'environnement. Les véhicules qui en sont dotés sont souvent plus longs et plus lourds que les véhicules conventionnels, à cause de leurs batteries ou de leur cabine aérodynamique, relève le Conseil fédéral.

Des exceptions à la longueur et au poids maximaux doivent donc être introduites pour ce type de véhicule. Les capacités de chargement ne seront ainsi pas réduites.

Le poids total d'un véhicule ou d'une remorque pourra lui être modifié de manière plus flexible, auprès du service cantonal des automobiles. Après l'examen par le Parlement, le Conseil fédéral entend mettre en vigueur la révision de la loi de manière échelonnée à partir de 2023.

ats/vajo

Publié mercredi à 19:25

Port du casque à vélo obligatoire jusqu'à 16 ans

La réforme entend également améliorer la sécurité routière pour les jeunes cyclistes. Les enfants et adolescents jusqu'à 16 ans devront porter un casque lorsqu'ils font du vélo.

Le Conseil fédéral justifie cette décision par l'augmentation des accidents graves chez les cyclistes de plus de 12 ans. Parallèlement, le port du casque diminue à partir de cet âge, pointe-t-il.

Peines minimales réduites

Les peines découlant de délits de chauffard seront elles revues. La peine privative de liberté d'un an au minimum sera supprimée. Et la durée minimale du retrait du permis de conduire sera abaissée de 24 à 12 mois. L'obligation de recours des assureurs en responsabilité civile pour véhicules automobiles sera elle remplacée par un droit de recours en cas de délit de conduite malgré une incapacité ou de délit de chauffard.

Les autorités d'exécution et les tribunaux se verront conférer une plus grande marge d'appréciation, note le gouvernement. Ils pourront mieux évaluer les circonstances du délit et éviter des cas de rigueur inutiles.

Les nouveaux conducteurs pourront également un peu souffler. Ils ne se verront retirer leur permis à l'essai qu'après deux infractions graves ou moyennement graves. A l'heure actuelle, la deuxième faute de l'automobiliste en herbe n'a pas besoin d'être d'importance pour qu'il perde son autorisation de conduire.

Fin de l'éthylomètre anti-démarrage

Le projet prévoit encore de renoncer à l'éthylomètre anti-démarrage pour les conducteurs ayant été pincés de manière répétée en état d'ivresse. Le Conseil fédéral entend ainsi adapter les mesures du programme Via sicura.

À consulter également

 Les voitures alignées prendront le départ sans pilote à leur bord. [Ed Jones - AFP]

Une course de voitures autonomes menée à plus de 200 km/h à Indianapolis

Technologies

Le 24 octobre 2021

 Un véhicule utilitaire pilotable à distance fait sa première démonstration publique [RTS]

Fribourg fait la démonstration du premier véhicule piloté à distance de Suisse

Fribourg

Le 18 mai 2021

 La conduite semi-autonome est-elle fiable ? Trois accidents ont eu lieu ces dernières années en zone de chantier [RTS]

 Des voitures autonomes circulent déjà, comme ce taxi à Singapour. [Edgar Su - Reuters]

Sécurité des voitures semi-autonomes en question après des accidents en Suisse romande

Régions

Le 6 novembre 2019

La voiture autonome promet de changer en profondeur la mobilité dans les villes

Forum

Le 31 octobre 2017

À propos de la RTS

[A propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[RTSR](#)

[Médiation](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision